



Résumé de l'entretien : Surintendant principal Carson Pardy (Police provinciale de l'Ontario)

Le surintendant principal Carson Pardy a été interviewé par Frank Au, Mark Pritchard, Eric Brousseau, Misha Boutilier, Sajeda Hedaraly et Étienne Lacombe les 11 août et 26 septembre 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Frank Au.

Contexte

Éléments de contexte pour le surintendant principal Pardy

Le surintendant principal Pardy était le commandant de la Région du Nord-Est de la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**) au moment du Convoi de la liberté. La Région du Nord-Est s'étend de West Parry Sound aux côtes de la baie James jusqu'à la ville de Mattawa dans l'Est et de l'île Manitoulin jusqu'à Wawa/White River dans l'Ouest. Avant d'être le commandant de la Région du Nord-Est en 2020, il a travaillé pendant 28 ans dans la Région de l'Est de la PPO, qui comprend Ottawa. Le 7 février, il a commencé à diriger la Cellule de planification intégrée (la **Cellule**) qui a prêté main-forte au Service de police d'Ottawa (**SPO**) durant le Convoi de la liberté. Il a rempli ce rôle jusqu'à la fin du Convoi de la liberté. Il a pris sa retraite de la PPO en septembre 2022.

Le surintendant principal Pardy est un ancien commandant en situation de crise (**CSC**) actif et formé. Il a été un commandant lors du Sommet du G8 à Huntsville en 2010, un commandant de liaison lors du Sommet du G20 à Toronto en 2010, et le planificateur principal et commandant de nombreuses visites présidentielles à Ottawa. À l'époque où il travaillait dans la Région de l'Est de la PPO, il a également été membre d'INTERSECT, un organe qui coordonne les interventions interorganisationnelles lors d'événements majeurs dans la région de la capitale nationale, pendant plusieurs années.

Le surintendant principal Pardy avait une expérience de travail avec le SPO lors d'événements majeurs avant le Convoi de la liberté. Il a dit que le SPO était réputé et qualifié pour se préparer à des événements majeurs et des manifestations, qui se déroulent fréquemment à Ottawa. Cependant, de nombreux agents du SPO avec qui il avait travaillé auparavant lors d'événements majeurs avaient pris leur retraite au moment du Convoi de la liberté et il ignore s'ils ont été remplacés. Il est d'avis que l'absence d'événements majeurs à Ottawa en raison de la pandémie de COVID-19 pourrait avoir eu une incidence sur la capacité de planification du SPO. De plus, il n'y a pas eu de visites présidentielles à Ottawa depuis la visite présidentielle et le Sommet des leaders nord-américains en 2016.

Rôle de l'EPL et de l'UMOP

La PPO et d'autres services de police en Ontario ont une unité de maintien de l'ordre public (**UMOP**). Une UMOP est une équipe d'agents formés spécialement pour gérer les manifestations et contrôler les foules. Elle se compose d'agents de première ligne et dans



le cas de la PPO en particulier, de membres de l'Équipe d'intervention en cas d'urgence; l'unité ne peut donc pas être déployée au pied levé. Comme ce sont des intervenants en cas d'urgence, ils ne peuvent pas tous être déployés en même temps (p. ex., un incident critique, une prise d'otage ou un vol à main armée pourrait survenir).

La PPO a une équipe provinciale de liaison (**EPL**), et d'autres services de police en Ontario ont une équipe de liaison avec le public, l'équivalent de l'EPL. L'EPL est un très précieux groupe de négociation qui est intervenu par le passé dans de nombreuses situations litigieuses, qu'il s'agisse de négocier avec un large éventail d'individus ou de groupes, tant des anarchistes que des protestataires pacifiques. L'EPL joue un rôle primordial pour communiquer les messages de la police et d'autres autorités aux organisateurs de manifestations et transmettre la réponse des organisateurs de manifestations aux chefs des forces policières. L'EPL veille à ce que les chefs des forces policières connaissent les demandes des organisateurs de manifestations à la police et que les organisateurs de manifestations sachent le comportement à adopter ou à cesser que la police attend d'eux si la police acquiesce à leurs demandes. Il est important que le commandement confère à l'EPL le pouvoir de dialoguer avec les organisateurs de manifestations ou les groupes pour gagner la confiance des manifestants. Le commandement doit avoir confiance que l'EPL a de bonnes raisons de demander aux manifestants de poser certains gestes afin d'atteindre le but de la participation de l'EPL.

Rôle avant la mise sur pied de la Cellule de planification intégrée

Le Convoi de la liberté s'est déplacé dans la Région Nord-Est à destination d'Ottawa. Des équipes de la PPO surveillaient les déplacements. Le surintendant principal Pardy était au courant du Convoi de la liberté avant l'arrivée à Ottawa et a participé à des appels concernant le convoi jusqu'à son arrivée à Ottawa.

Mise sur pied de la Cellule de planification intégrée

Le 7 février, à 19 h 43, le sous-commissaire de la PPO Chris Harkins a téléphoné au surintendant principal Pardy et lui a assigné la direction de la Cellule de planification intégrée. Le surintendant principal Pardy comprenait qu'il a été retenu pour diriger la Cellule en raison de son expérience professionnelle d'événements majeurs dans la région de la capitale nationale, de sa formation et de son expérience à titre de CSC. Il comprenait que des chefs de police d'autres corps policiers que le SPO ont décidé de mettre la Cellule sur pied pour aider le SPO et faire en sorte que la participation de tous les organismes d'aide était à son plus haut niveau. Il ne sait pas si la décision de mettre la Cellule sur pied a été prise avec le concours du SPO. Il comprenait que le SPO était le service de police compétent et l'organisme responsable et que la Cellule serait installée à Ottawa pour aider le SPO.

Le surintendant principal Pardy a expliqué que le mot « intégrée » dans le titre de la Cellule renvoie à la présence de plusieurs organismes. Le SPO avait demandé beaucoup d'aide et aucun organisme n'était en mesure d'apporter toute l'aide nécessaire. Avant la



mise sur pied de la Cellule, toute ressource fournie au SPO l'était sous le commandement et le contrôle du SPO.

Des agents de la PPO, de la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**), du Service de police régional de York, du Service régional de police de Peel et du Service de police de Toronto ont participé à la Cellule. Le surintendant Abrams et l'inspecteur Michael Francis de la PPO sont des officiers de la Région de l'Est de la PPO qui ont participé à l'intervention relativement au Convoi de la liberté avant de se joindre à la Cellule. Le gestionnaire des mesures d'urgence de la PPO, Brad Taylor, s'est également joint à la Cellule. La GRC a détaché deux membres ayant une vaste expérience du maintien de l'ordre public et du commandement des interventions, le surintendant Phil Lue et le sergent Darwin Tetreault. Un autre participant, l'inspecteur Tim Skinner du Service de police régional de York, avait une expérience de la planification du maintien de l'ordre public. Le Service régional de police de Peel a détaché l'inspecteur Thomas Warfield. Le Service de police de Toronto a détaché deux membres qui sont d'extraordinaires planificatrices de gestion des mesures d'urgence, la sergente Arleen Duffy et la gendarme Isabel Ethier. La Cellule a apporté beaucoup d'expertise, une souplesse dans la prise de décisions et des experts en la matière pour mettre en place un plan opérationnel visant à mettre fin aux manifestations.

Le 8 février à 9 h, séance d'information par le commissaire Carrique et le sous-commissaire Harkins

Le 8 février à 9 h, le surintendant principal Pardy a assisté à une séance d'information au quartier général de la PPO à Orillia avec le commissaire Carrique, le sous-commissaire Harkins, le surintendant Mike McDonnell et le surintendant Craig Abrams. Au cours de la réunion, le surintendant principal Pardy a appris que le mandat de la Cellule était de soutenir le SPO et de rétablir la confiance en ce dernier, d'élaborer un plan venant compléter celui du commandement du SPO, et de mettre un terme aux manifestations. Il a compris que la population ne faisait plus confiance au SPO, car elle avait l'impression que les manifestants du Convoi de la liberté ne faisaient l'objet d'aucun contrôle. Le commissaire Carrique et le sous-commissaire Harkins lui ont indiqué que le SPO demandait à la PPO de lui fournir toujours plus d'agents, mais que le SPO ne disposait pas de plan opérationnel permettant de déployer les 1 600 à 1 800 agents supplémentaires demandés.

Pendant la séance d'information susmentionnée, le surintendant McDonnell a informé le surintendant principal Pardy que la PPO avait mis en place des centrales pour les UMOP afin de coordonner le déploiement des UMOP dans l'ensemble de la province. Avant le Convoi de la liberté, de telles centrales n'existaient pas. Elles ont été créées pendant le Convoi et se sont révélées indispensables. Elles ont permis aux policiers de déployer plus stratégiquement les ressources limitées des UMOP et de veiller à ce que la police soit en mesure de déployer des UMOP ailleurs en Ontario et de ne pas être prise au dépourvu advenant d'autres manifestations. La police n'aurait pu obtenir les 1 800 agents que son plan exigeait sans savoir ce qui se passait dans les autres parties de la province.



Le surintendant Abrams a informé le surintendant principal Pardy de l'existence de préoccupations majeures quant au commandement au sein du SPO. Plus particulièrement, le surintendant Abrams a indiqué au surintendant principal Pardy qu'un des principaux agents de maintien de l'ordre public et de gestion des urgences du SPO avait donné sa démission de son poste à l'interne en raison des attentes irréalistes et avait été remplacé. Le surintendant principal Pardy était préoccupé. Il a noté qu'à quelques reprises pendant le Convoi de la liberté, des agents du SPO occupant des postes importants les ont quittés en raison d'un niveau de stress trop élevé. Pendant l'entrevue, il a indiqué que trois personnes différentes ont été nommées au poste de chef de l'événement pendant le Convoi de la liberté.

Le surintendant principal Pardy a appris pendant la séance d'information que le SPO n'assurait pas à l'ELP un environnement favorable et que cette dernière n'était pas correctement mise à profit dans les opérations. Le SPO affectait l'ELP à la saisie d'essence, ce qu'il considérait comme une utilisation inappropriée de ces ressources.

Le surintendant principal Pardy a appris pendant la séance d'information que sa personne-ressource et celle de la Cellule au sein du SPO était l'inspectrice Debbie Palmer. Cependant, à son arrivée à Ottawa, il a appris que l'inspectrice Palmer n'était pas en mesure de fournir à la Cellule les ressources/le soutien dont elle avait besoin.

[Arrivée à Ottawa et première rencontre avec le SPO le 8 février](#)

Le surintendant principal Pardy est arrivé à Ottawa le 8 février. Certains des membres de la Cellule étaient déjà sur place, notamment l'inspecteur Skinner, le surintendant Lue et le sergent Tetreault. Aucun membre du SPO ne faisait partie de la Cellule au départ, mais l'équipe a dès le début demandé à plusieurs reprises que des membres du SPO s'y joignent, car elle ne voulait pas réinventer le plan du SPO.

La Cellule s'est installée au Centre national des opérations (**CNO**) de la Direction générale de la GRC plutôt qu'au Centre de commandement de la région de la capitale nationale (**CCRCN**), qui ne disposait pas des ressources dont la Cellule avait besoin. Le CCRCN se trouve dans une autre installation de la GRC à Orléans où le surintendant principal Pardy avait déjà travaillé dans le cadre de sa participation à des événements majeurs à Ottawa. Des membres du SPO se sont plus tard joints à la Cellule au CNO.

À son arrivée à Ottawa, le surintendant principal Pardy a constaté qu'il n'y avait pas le même degré d'intégration dont il avait été témoin par le passé lors d'événements majeurs à Ottawa. Le SPO avait l'expérience de la planification et du commandement intégrés, expérience acquise lors de visites présidentielles, où il avait utilisé INTERSECT pour faciliter l'intégration, mais le surintendant principal Pardy n'a cette fois-ci rien vu en ce sens. Il a plutôt senti qu'INTERSECT avait perdu de son importance. Pendant l'entrevue, il a mentionné qu'il était irréaliste que le SPO prenne des décisions unilatéralement et évite d'avoir un commandement uni étant donné que la PPO, la GRC et d'autres services de police avaient trois fois plus d'agents sur le terrain que le SPO.



La première tâche du surintendant principal Pardy était de rencontrer le SPO et d'examiner le plan en vigueur afin de contribuer à le bonifier. À 17 h 35 le 8 février, il a rencontré la cheffe adjointe par intérim Ferguson et le chef de l'événement du SPO, le surintendant Mark Patterson, à la Direction générale de la GRC. Il a compris que la cheffe adjointe par intérim Ferguson assurait le commandement stratégique du SPO et que le surintendant Patterson en assurait le commandement opérationnel. Le chef Sloly devait participer à la rencontre, mais n'a pu le faire.

Pendant la rencontre, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a présenté à la Cellule un document intitulé « OPS Strategic Concept of Operations—Ottawa Truck Demonstration 2022 » (le **CSO du 8 février**)¹. Ce document n'était pas un plan, mais un concept stratégique des opérations. Il présentait les principales phases des opérations prévues du SPO. Le surintendant principal Pardy a demandé que le SPO fournisse un plan opérationnel complet que son équipe pourrait utiliser comme base.

Pendant la rencontre, le surintendant principal Pardy a demandé à la cheffe adjointe par intérim Ferguson s'il était possible pour le SPO d'envisager la mise en place d'une structure de commandement intégrée. Le surintendant principal Pardy savait que certains membres du SPO trouvaient que c'était une bonne idée, et que le SPO avait eu recours au commandement intégré par le passé au moyen d'INTERSECT. Il a plus tard eu une conversation avec le chef Sloly sur ce que signifie l'intégration. L'intention de la PPO n'était pas de prendre le contrôle de la situation et elle ne l'a pas fait, et le SPO est demeuré l'organisme responsable tout au long du Convoi de la liberté.

Pendant la rencontre, le surintendant principal Pardy a mis l'accent sur l'importance des communications et de la logistique. Il a indiqué qu'il s'agit d'éléments essentiels qui peuvent mener à un échec, par exemple si les agents n'ont pas tous des radios interopérables. Le SPO a pu assurer une capacité de communication entre les agents en raison des 1200 radios de la GRC dont ces derniers disposaient.

Le 9 février à 12 h 05, rencontre avec le SPO

Avant la rencontre

Le matin du 9 février, une réunion de la Cellule a eu lieu. Les membres n'avaient pas reçu le plan demandé la veille. Ils ont appris que le surintendant du SPO Chris Rheame avait été désigné pour assurer la liaison avec la Cellule, mais que ses connaissances étaient limitées, car il n'avait pas participé aux efforts de planification du SPO. Pour soutenir le SPO, la Cellule avait besoin de renseignements sur le plan de ce dernier, mais tous les membres du SPO devaient avoir l'approbation du chef Sloly avant de transmettre le plan. Au cours des premiers jours de la Cellule à Ottawa, le SPO ne mettait pas les renseignements et les ressources à sa disposition; la Cellule n'a donc pas pu se mettre au travail immédiatement.

¹ OPS00008518.



Discussions avec le chef Sloly durant la réunion

Le 9 février à 12 h 05, le surintendant principal Pardy et certains membres de la Cellule ont rencontré le chef Sloly au quartier général du SPO, situé au 474, rue Elgin. L'avocat du chef Sloly a assisté à la réunion et à de nombreuses autres réunions auxquelles le surintendant principal Pardy a participé, à la demande du chef Sloly. Lorsque des réunions avec la Cellule se déroulaient par téléphone ou virtuellement, le chef Sloly informait la Cellule que l'avocat du SPO était présent. Le surintendant principal Pardy trouvait que la présence de l'avocat aux réunions opérationnelles de la police était inhabituelle. Il avait été précisé que la Cellule était là pour aider le SPO.

Le surintendant principal Pardy a décrit le chef Sloly comme étant passionné durant la réunion. Le chef Sloly a indiqué qu'il souhaitait régler la situation et qu'il ne voulait pas laisser tomber Ottawa. Le surintendant principal Pardy savait que le chef Sloly subissait d'énormes pressions et que lui et sa famille recevaient des menaces de mort.

Durant la réunion, le chef Sloly a dit aux membres de la Cellule que si la police pouvait régler la situation à Ottawa, elle réglerait la situation dans l'ensemble du pays. Le surintendant principal Pardy et son équipe n'étaient pas de cet avis. Ils pensaient plutôt que des interventions policières à Ottawa pourraient entraîner des réactions de la part de manifestants ailleurs au Canada.

Durant la réunion, le surintendant Abrams a questionné le chef Sloly sur le fait que le SPO n'avait pas utilisé les services de l'EPL. Le surintendant principal Pardy se souvenait que le chef Sloly avait indiqué qu'il ne connaissait pas très bien le rôle de l'EPL.

Le surintendant principal Pardy avait de la difficulté à déterminer si le chef Sloly appuyait un commandement unifié durant la réunion et par la suite. Le surintendant principal Pardy s'attendait à ce que le SPO remercie la Cellule d'être venue pour apporter son aide, mais il n'a jamais entendu ces mots de la part du chef Sloly durant ou après la réunion. Le chef Sloly semblait souhaiter que le SPO mette un terme au Convoi de la liberté de sa propre initiative, s'il le pouvait. Le surintendant principal Pardy a par la suite participé à de nombreuses discussions avec le commandement supérieur du SPO à propos du manque de soutien du chef Sloly à l'égard de l'orientation intégrée que la Cellule voulait suivre.

Évaluation du CSO du 8 février et du Plan du 9 février

Durant la réunion, le SPO a fourni à la Cellule le CSO du 8 février et un document de 24 pages intitulé « Ottawa Truck Demonstration '22, 9 February 2022 » (le **Plan du 9 février**)². Le surintendant principal Pardy a qualifié le Plan du 9 février d'ébauche de plan. Le document décrivait un concept des opérations et une stratégie en sept points : 1) négociation; 2) intensification, application de la loi et confinement; 3) renseignement et enquêtes; 4) réduction des zones rouges; 5) cycles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7; 6) fiabilité des ressources et 7) établissement des facteurs de réussite. Le surintendant principal Pardy estimait que le plan contenait de l'information utile, mais ne constituait

² OPP00000774 aux p. 91-113 du PDF.



pas un plan véritable. Il a de nouveau demandé que le SPO lui fournisse son plan opérationnel, sur lequel la Cellule pourrait se fonder. Durant l'entrevue, il a indiqué que la mobilisation de personnes de partout au pays n'est pas qu'une histoire de chiffres. Un plan devrait guider les chiffres, mais ici, ce sont les chiffres qui guidaient le plan. Le chef Sloly avait demandé qu'on envoie 1 800 agents à Ottawa, mais il semblait vouloir déterminer le rôle de ces agents une fois qu'ils seraient sur place et non avant leur arrivée.

Durant la réunion, le surintendant principal Pardy a constaté que le CSO du 8 février et le Plan du 9 février avaient des énoncés de mission différents. L'énoncé de mission du CSO du 8 février était le suivant³ :

[Traduction] Le Service de police d'Ottawa, en collaboration avec les autres services de police, les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, les organisations communautaires et les organisateurs de l'événement fourniront un environnement sûr dans la Ville d'Ottawa durant le Convoi de la liberté 2022. L'objectif principal est de mettre fin à la manifestation de manière pacifique. Cet objectif peut être atteint par une mobilisation proactive de tous les agents, y compris les équipes de liaison avec la police, en utilisant la communication, le désamorçage et la négociation comme moyens de parvenir à une résolution pacifique.

En revanche, le Plan du 9 février avait l'énoncé de mission suivant⁴ :

[Traduction] Mettre fin aux éléments illégaux de la manifestation de camionneurs à Ottawa et rétablir un environnement sûr et ouvert dans les quartiers et les commerces.

Le CSO du 8 février prévoyait mettre fin à la manifestation du Convoi de la liberté dans son ensemble, alors que le Plan du 9 février prévoyait seulement mettre fin aux éléments illégaux de la manifestation. La Cellule a signalé la divergence entre les deux énoncés de mission au SPO, qui l'a corrigée et s'est assuré qu'il n'y avait qu'un seul énoncé de mission. Le surintendant principal Pardy a déclaré durant l'entrevue qu'il est important que tous les agents agissent en fonction d'un seul et même énoncé de mission.

Le surintendant principal Pardy était également préoccupé par le fait que ni le CSO du 8 février ni le Plan du 9 février ne comportaient de sous-plans de soutien, comme des plans de maintien de l'ordre public, de lutte contre la criminalité et de contrôle de la circulation ainsi que des plans visant la fermeture du centre-ville. Il a indiqué que les mesures de lutte contre la criminalité devaient être menées en même temps que les mesures des UMOP, et non après, et que le plan de lutte contre la criminalité devait être intégré au plan opérationnel.

Le Plan du 9 février prévoyait dégager les sites de manifestation au fur et à mesure. Le surintendant principal Pardy était préoccupé par le fait que le SPO prévoyait seulement le démantèlement de ces sites et n'avait aucun plan pour tenir le terrain et soutenir les

³ OPS00008518 à la p. 2 du PDF.

⁴ OPP00000774 à la p. 96 du PDF.



opérations. Dans tous les événements majeurs auxquels il avait participé, la police avait planifié de tenir et de soutenir les zones qu'elle avait dégagées.

Discussions à propos de l'opération Rideau-Sussex

Plus particulièrement, le surintendant principal Pardy était préoccupé par le fait que le SPO n'avait pas planifié adéquatement la première opération prévue dans le Plan du 9 février, c'est-à-dire une opération visant à dégager l'intersection de la rue Rideau et de la promenade Sussex. Le SPO avait l'intention de lancer cette opération le 10 février à 6 h. Le SPO n'avait pas précisé quels agents et quelles unités seraient déployés, le positionnement qui serait adopté, le rôle des UMOP et de l'EPL, le commandement et le contrôle, les pouvoirs décisionnels ou encore quoi faire avec les camions. Le SPO prévoyait faire appel à ses employés pour conduire les véhicules, ce qui constituait un risque important, étant donné que ces employés n'étaient pas formés pour déplacer des véhicules lourds et que le renseignement avait révélé que certains véhicules avaient été démobilisés. Aucun plan n'avait été élaboré pour que l'EPL diffuse des messages ou pour permettre aux gens de quitter les lieux.

Au cours de la réunion, le surintendant principal Pardy et ses collègues ont soulevé des préoccupations et ont posé des questions au sujet de l'opération Rideau-Sussex. Ils se sont enquis de la capacité des UMOP de restreindre l'accès une fois que la police aura dégagé l'intersection. Le sergent Tetreault a indiqué que les UMOP ne comptaient pas suffisamment d'agents pour procéder de façon sécuritaire. Il aurait fallu environ 800 agents des UMOP pour gérer efficacement la manifestation; au final, c'est environ ce nombre qui a été déployé. Le surintendant principal Pardy a indiqué que le SPO n'avait pas les ressources nécessaires pour le remorquage, mais que le ministère des Transports de l'Ontario (**MTO**) pourrait aider à obtenir ces ressources. La PPO avait déjà élaboré un plan de remorquage et travaillait directement avec le MTO.

Après avoir quitté la réunion, le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue ont rencontré le chef des interventions du SPO responsable de l'opération Rideau-Sussex, le surintendant par intérim Paul Burnett. Ce dernier les a informés qu'il désirait consulter les chefs des autres UMOP avant de mettre l'opération en œuvre. Plus tard, le même jour, il a été décidé de reporter l'opération Rideau-Sussex, car les chefs des UMOP ont déterminé que le SPO ne disposait alors pas des ressources nécessaires pour procéder de façon sécuritaire.

Discussion tenue avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson après la réunion

Plus tard, le 9 février, le surintendant principal Pardy s'est entretenu avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson au sujet d'une structure de commandement unifiée. Elle était en faveur d'un commandement unifié. Le surintendant principal Pardy l'a décrite comme une personne raisonnable ayant une bonne écoute avec qui il pouvait parler ouvertement.



10 et 11 février : Élaboration d'un plan par la Cellule

Le 10 février, l'inspecteur Beaudin a fourni une mise à jour à la Cellule quant à l'état des travaux de l'ELP à Ottawa. L'inspecteur Beaudin a dit à la Cellule que le manque de coordination causé par la structure de commandement du SPO et les messages incohérents communiqués par l'équipe des communications du SPO nuisaient aux travaux de l'ELP.

Le 10 février, le sergent Tetreault a présenté un concept des opérations de haut niveau à la Cellule. Ce plan prévoyait quatre étapes : 1) stabilisation, 2) action, 3) maintien, 4) démobilisation. La Cellule a continué de travailler sur ce plan après le 10 février.

Le 11 février, le superintendant principal Pardy et le surintendant Lue ont présenté le plan de haut niveau de la Cellule à la cheffe adjointe par intérim Ferguson. Ce plan prévoyait la mise en œuvre d'un commandement unifié, ce qui, selon le surintendant principal Pardy, améliorerait l'efficacité. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a donné son aval au plan, et la Cellule lui a envoyé une présentation PowerPoint détaillant le plan, à la suite de la présentation.⁵ Le surintendant Bernier, qui remplaçait le surintendant Patterson à titre de commandant opérationnel du SPO le 11 février, était aussi en faveur du plan.

Le 12 février à 15 h 10. Appel du commandement

La Cellule espérait obtenir une réponse du SPO au sujet de son plan pendant la soirée du 11 février, mais n'avait toujours pas obtenu de réponse à 11 h 45 le 12 février. C'est alors que le surintendant principal Pardy a appelé le chef Sloly pour l'informer que la Cellule voulait établir un commandement intégré et qu'elle avait fourni une présentation PowerPoint détaillée de son plan d'un commandement unifié à la cheffe adjointe par intérim Ferguson. Le chef Sloly a indiqué qu'il n'était pas certain de quelle façon l'intégration prévue dans le plan de la Cellule pouvait se produire et ce qu'elle impliquait et qu'il serait une bonne idée qu'on organise une conférence pour tout lui expliquer. Après son appel avec le chef Sloly, le surintendant principal Pardy a appris que le surintendant Bernier avait parlé avec le chef Sloly et que la Cellule avait obtenu le feu vert pour mettre le plan en œuvre. Le surintendant principal Pardy croyait que le surintendant Bernier avait mal compris le chef Sloly et que la confusion régnait au sein du SPO au sujet de la position du chef Sloly à l'égard du plan parce que ce dernier venait tout juste de lui dire qu'il s'attendait à ce qu'on organise une conférence pour lui expliquer le plan de la Cellule et en quoi consistait l'intégration.

La demande du chef Sloly pour qu'une séance d'information sur l'intégration et le plan de la Cellule soit tenue faisait partie du processus, ce qui a mené le superintendant principal Pardy à conclure que rien n'était approuvé au SPO sans que le chef Sloly ait explicitement donné son approbation. Les agents du SPO ont dit au surintendant principal Pardy et à d'autres membres de la Cellule que le chef Sloly avait son mot à dire sur chaque décision prise, que ce soit directement ou indirectement. Le chef Sloly reprochait souvent à son

⁵ OPS00010519, -520.



équipe de ne pas le tenir informé. Cela a créé un milieu dysfonctionnel pour la Cellule. On disait à la Cellule que des décisions avaient été approuvées, mais cette dernière apprenait par la suite que le chef Sloly ne les avait pas approuvées. La Cellule a parfois demandé au chef Sloly s'il avait donné le pouvoir à quiconque au SPO d'approuver des décisions. La nécessité que le chef Sloly approuve chaque décision n'était pas la façon dont la PPO fonctionnait et était contraire au rôle du chef de l'événement qui doit pouvoir prendre des décisions opérationnelles de façon autonome.

Le 12 février à 15 h 10, le surintendant principal Pardy et la Cellule se sont joints à une conférence tenue sur Microsoft Teams par le chef Sloly avec son équipe de commandement. Lorsqu'ils se sont joints à la conférence, le chef Sloly s'adressait à son équipe de commandement de façon irrespectueuse. Le surintendant principal Pardy a offert que la Cellule se retire de la conférence afin que le chef Sloly puisse s'adresser à son équipe de commandement en privé. Le chef Sloly a refusé. En raison de cet incident et d'autres gestes posés par le chef Sloly, le surintendant principal Pardy en est venu à croire que le chef Sloly n'avait pas confiance envers son équipe de commandement et les experts en la matière. Il a dit aux membres de la Cellule qu'il leur faisait confiance, mais les membres de la Cellule savaient que c'était faux. Le manque de confiance du chef Sloly envers son équipe de commandement était contraire à la formation donnée au chef des interventions en cas d'incidents graves (**CIIG**) ou au CSC, qui enseigne l'importance de faire confiance aux experts en la matière et de prendre des décisions stratégiques à la lumière de leurs conseils. Le surintendant principal Pardy ne savait pas si le chef Sloly avait suivi la formation à l'intention des CIIG et des CSC. Il s'est rappelé que le chef Sloly avait dit à la PPO qu'il n'avait pas beaucoup d'expérience en tant que CIIG.

Pendant la conférence, le sergent Tetreault a présenté une série de diapositives sur le plan de la Cellule, qui incluait une approche calculée et un plan de communication et de négociation essentiel pour l'ELP. La présentation insistait sur le rôle de l'ELP parce que le surintendant principal Pardy était préoccupé par le manque d'acceptation de l'ELP au SPO. À la fin de la conférence, le chef Sloly a affirmé qu'il avait donné son approbation explicite deux jours plus tôt pour qu'un plan de négociation approprié de l'ELP soit intégré et qu'une structure de commandement adéquate soit mise sur pied, mais qu'il n'avait vu rien de cela jusqu'à ce jour. Le surintendant principal Pardy ne savait pas pourquoi il y avait eu un délai dans la création d'un plan de négociation approprié et d'une structure de commandement adéquate pour l'ELP. Il s'est souvenu que le chef Sloly lui avait dit à un moment donné durant le Convoi de la liberté que l'ELP ne fonctionnait pas. Le surintendant principal Pardy était d'avis que l'ELP fonctionnait, mais que le chef Sloly n'avait pas donné à l'ELP l'autonomie dont elle avait besoin pour intervenir auprès des manifestants et n'avait pas approuvé les mesures proposées par l'ELP lorsqu'elle avait demandé son approbation.

Pendant l'appel, la Cellule a également insisté sur l'importance d'un commandement unifié et expliqué en quoi consisterait un tel commandement. Le chef Sloly n'a pas très bien réagi. La Cellule attendait de lui qu'il approuve le commandement unifié pendant l'appel, ce qu'il n'a pas fait.



Élaboration et approbation du plan du 13 février

Le surintendant principal Pardy a décrit le 13 février comme un moment décisif. Au 12 février, la Cellule avait préparé un plan de 73 pages intitulé « Integrated Mobilization Operational Plan » (le **plan du 13 février**)⁶. Ce plan, contrairement à celui du 9 février, présentait un concept des opérations très détaillé et décrivait l'approche que le SPO, la PPO et la GRC adopteraient face à la situation, du début à la fin. Il reprenait les quatre étapes du concept des opérations de haut niveau du 10 février. Le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue ont approuvé ce plan au nom de la PPO et de la GRC. Le 13 février, le surintendant principal Pardy était à la recherche d'un membre du commandement supérieur du SPO qui approuverait le plan au nom du SPO.

Le plan du 13 février contenait l'énoncé de mission suivant⁷ :

[Traduction] « Grâce à une intervention intégrée, le Service de police d'Ottawa et ses partenaires des autres services de police maintiendront l'ordre public, appliqueront la loi et assureront la sécurité de la population pendant toute la durée de la manifestation des camionneurs à Ottawa, dans le plus grand respect de la *Charte des droits et libertés* et en accordant la priorité à la sécurité et au bien-être du personnel des services communautaires et d'urgence. »

Le surintendant principal Pardy a indiqué que cet énoncé de mission avait été conçu de manière à parvenir à un équilibre délicat entre la nécessité de faire respecter la loi et de causer le moins de tort possible aux manifestants, aux membres de la communauté et aux agents. Il estime que le SPO, la PPO et la GRC ont atteint cet objectif. Il a caractérisé cet énoncé de mission comme englobant l'ensemble de l'événement et incorporant des parties des énoncés de mission du CSO du 8 février et du plan du 9 février.

Le plan du 13 février contenait également un organigramme de commandement et de contrôle, qui est reproduit ci-dessous⁸ :

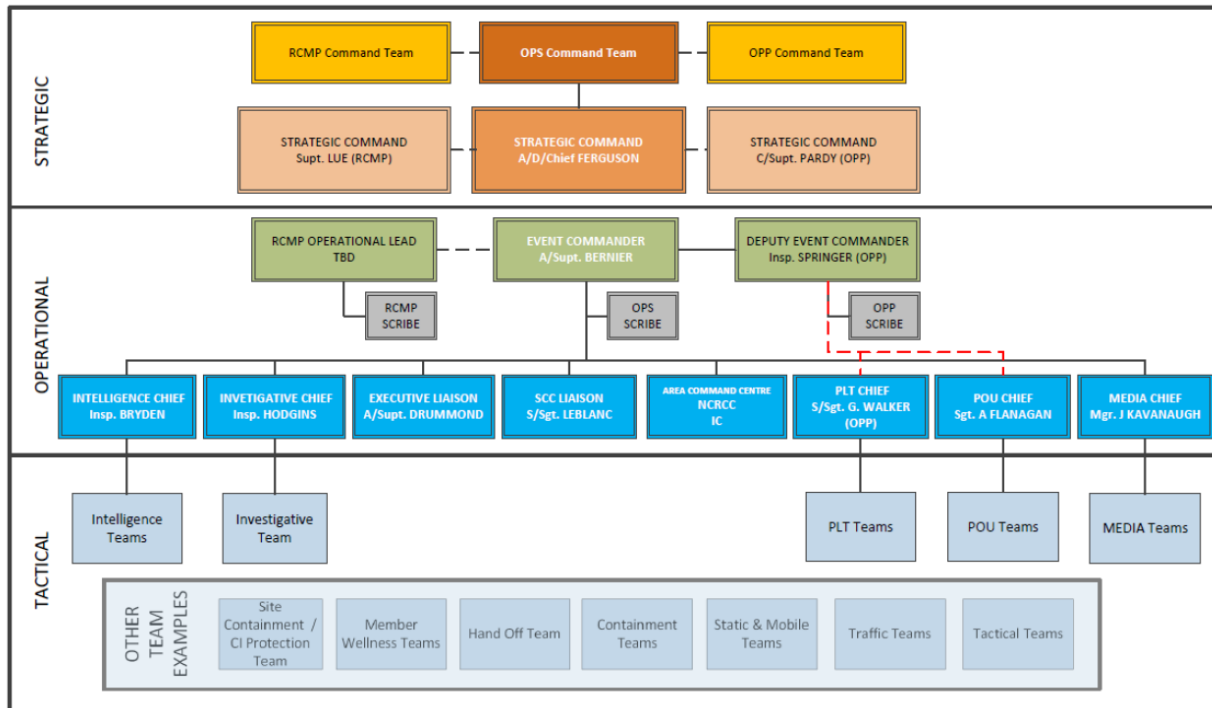
⁶ OPP00001851.

⁷ *Id.* à la p. 8.

⁸ *Id.* à la p. 22.



2022 OTTAWA PROTEST COMMAND & CONTROL



L'organigramme affichait des lignes pointillées entre l'équipe de commandement du SPO et celles de la GRC et de la PPO au niveau de commandement stratégique. Le surintendant principal Pardy a indiqué que ces lignes pointillées indiquaient que le SPO était l'organisme responsable, et qu'il n'y avait pas un pouvoir décisionnel égal entre le SPO, d'une part, et la PPO et la GRC, de l'autre. Cependant, il y avait une ligne solide entre le surintendant Bernier et son chef adjoint de l'événement, l'inspecteur Dave Springer de la PPO. Le SPO, la GRC et la PPO ont établi une structure de commandement or-argent-bronze qui établissait clairement les rôles des agents dans la structure de commandement et la façon dont l'information serait communiquée en amont et en aval de cette structure.

Le 13 février à 15 h 50, le surintendant principal Pardy a reçu un appel du surintendant Bernier, qui était en compagnie de l'inspecteur Springer. Le surintendant Bernier a examiné le plan du 13 février et a indiqué qu'il l'approuvait, et le surintendant principal Pardy l'a remercié. Quelques préoccupations demeuraient en suspens, y compris celles exprimées par l'inspecteur Springer, mais la Cellule continuait d'y travailler. Plus tard dans la journée, à 18 h 05, le surintendant principal Pardy s'est entretenu avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson, qui a confirmé que le surintendant Bernier avait le pouvoir d'approuver le plan du 13 février. Après cette conversation, le surintendant principal Pardy ne s'est plus soucié du fait que le chef Sloly n'avait pas approuvé le plan.



14 et 15 février : complications dans la mise en œuvre du plan du 13 février

Discussions concernant l'examen juridique ou l'approbation du plan du 13 février par le SPO

Le 14 février à 13 h 30, le surintendant Bernier a dit au surintendant principal Pardy qu'il était préoccupé par le fait que le plan du 13 février devait être approuvé par l'avocate générale du SPO, Christine Huneault, avant qu'il puisse être mis en œuvre⁹. Le surintendant principal Pardy partageait cette préoccupation. Au cours de sa carrière, il n'était jamais arrivé qu'un avocat ait à examiner et approuver un plan opérationnel, qui devrait être indépendant de l'approbation politique et juridique. La façon de faire était plutôt de consulter l'avocat si des questions juridiques étaient soulevées afin que le plan soit conforme aux exigences juridiques et d'ensuite mettre en œuvre les mesures qui découleraient de cette discussion, le cas échéant.

Le 14 février à 13 h 49, le surintendant principal Pardy a fait part au surintendant Rheume de la préoccupation du surintendant Bernier quant à la nécessité d'obtenir l'approbation de Me Huneault¹⁰. Le surintendant principal Pardy a demandé au surintendant Rheume de communiquer avec Me Huneault pour l'informer qu'il conviendrait qu'elle communique avec l'avocat de la PPO, qui se penchait déjà sur les questions juridiques liées au plan.

Le 14 février à 13 h 56, le surintendant Rheume a informé le surintendant principal Pardy qu'il avait parlé à Me Huneault et que celle-ci lui avait dit qu'elle n'avait pas pour mandat d'approuver un quelconque plan opérationnel¹¹. Le surintendant principal Pardy ne se souvient pas s'il a transmis cette information au surintendant Bernier. Il a fait remarquer qu'il lui semblait toujours très clair que le SPO voulait que Me Huneault examine le plan avant que celui-ci ne soit mis en œuvre. Pour lui, il s'agissait en quelque sorte d'un processus d'approbation, car selon ce qu'il en comprenait, le plan ne pouvait pas être mis en œuvre tant que Me Huneault ne l'aurait pas examiné. Il s'est souvenu que le surintendant Bernier avait déclaré lors d'une séance d'information tenue le 14 février à 18 h 11 que la stratégie d'ordre public pour le week-end devait être approuvée au préalable par Me Huneault¹².

Le surintendant principal Pardy s'est souvenu que la Cellule se faisait continuellement dire par le SPO qu'on voulait d'abord consulter les services juridiques avant de donner le feu vert aux plans. Cette façon de faire semble s'être poursuivie après la démission du chef Sloly.

⁹ OPP00001784 aux p. 13-14 du PDF.

¹⁰ *Id.* à la p. 14 du PDF.

¹¹ *Id.* aux p. 14-15 du PDF.

¹² *Id.* à la p. 33 du PDF.



Séances d'information par le surintendant Bernier à l'intention du chef Sloly

Le 14 février, alors que le surintendant principal Pardy et le surintendant Bernier tentaient de finaliser le plan, le surintendant Bernier devait continuellement interrompre son travail pour aller informer le chef Sloly. Le surintendant principal Pardy y voyait là un problème, parce que le surintendant Bernier aurait dû se concentrer sur les opérations au lieu d'être continuellement convoqué pour informer le chef Sloly.

Éventuelle séance d'information devant la Commission de services policiers d'Ottawa

Le 14 février, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a invité le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue à présenter le plan du 13 février et le commandement intégré envisagé au Conseil municipal d'Ottawa et à la Commission de services policiers d'Ottawa. Ces derniers ont décliné l'invitation parce qu'ils estimaient qu'il était inapproprié d'informer des politiciens sur des questions opérationnelles. Au cours de l'entrevue, le surintendant principal Pardy a également indiqué que l'équipe de commandement du SPO passait beaucoup de temps à informer la Commission de services policiers d'Ottawa, ce qui nuisait à sa capacité de superviser l'intervention du SPO face au Convoi de la liberté.

Le 15 février, le commissaire Carrique a demandé au surintendant principal Pardy de comparaître devant la Commission de services policiers d'Ottawa pour faire le point sur la situation. On lui a demandé de donner une séance d'information de haut niveau sur les opérations, conformément aux lignes directrices énoncées dans l'examen civil indépendant des questions relatives au Sommet du G20 de juin 2012, par l'honorable John W. Morden¹³. Cette séance d'information a été annulée après la démission du chef Sloly.

Avant que la réunion de la Commission soit annulée, le surintendant principal Pardy a cru comprendre, d'après des conversations avec le chef Sloly et d'autres agents du SPO, que l'on s'attendait à ce que le plan du 13 février soit présenté à la Commission avant qu'il puisse être mis en œuvre. Le surintendant principal Pardy a donc perçu cette présentation comme étant une sorte de processus d'approbation par la Commission.

Répercussions de la séance d'information sur la planification et le commandement intégrés du 14 février, à 18 h 11

Le 14 février, à 18 h 11, le surintendant Bernier a rencontré le surintendant principal Pardy et la Cellule et les a informés d'un plan visant à lancer une opération ciblant les camions qui n'avaient pas été déplacés vers la rue Wellington à la suite de la négociation entre le maire d'Ottawa, Jim Watson, et certains dirigeants du Convoi de la liberté, afin de les retirer des rues secondaires¹⁴. Le plan était fondé sur la décision du maire Watson de négocier avec les dirigeants du Convoi de la liberté. La Cellule a demandé au surintendant Bernier si le plan était appuyé par des renseignements de

¹³ COM00000616.

¹⁴ OPP00001784 aux p. 31-35 du PDF.



sécurité et s'il y avait suffisamment de ressources pour y donner suite. Après une discussion approfondie, le surintendant Bernier et la Cellule ont convenu de remettre le plan au lendemain. Le surintendant Bernier et la Cellule ont finalement convenu, le 15 février, que la police manquait de ressources pour mettre en œuvre le plan immédiatement et qu'il faudrait 48 heures pour mobiliser suffisamment d'agents de l'UMOP.

Selon le surintendant principal Pardy, la séance d'information de 18 h 11 est ce qui a ramené la Cellule à son point de départ et à se demander si elle était intégrée ou non au SPO. La Cellule avait deux grandes préoccupations: (1) le plan du surintendant Bernier était incompatible avec le plan du 13 février et (2) il n'était pas appuyé par suffisamment de ressources. La Cellule s'est demandé si le SPO et elle travaillaient sur le plan approuvé du 13 février ou si le SPO agissait plutôt unilatéralement sans consulter la Cellule.

Le surintendant principal Pardy a également fait remarquer que le plan présenté par le surintendant Bernier lors de la séance d'information du 14 février à 18 h 11 ne lui ressemblait pas. D'après l'expérience du surintendant principal Pardy, le surintendant Bernier se montrait généralement prudent, mais le plan qu'il a présenté à la séance d'information était incomplet et ne prévoyait aucune mesure pour maintenir l'ordre dans les zones à dégager. Tous les experts en la matière de la Cellule étaient d'avis que le plan était voué à l'échec. Le surintendant principal Pardy se doutait que quelqu'un poussait le surintendant Bernier à agir, mais il ignorait s'il s'agissait du chef Sloly ou de l'un des experts en la matière du SPO. Il s'est souvenu que le surintendant Bernier lui avait dit, avant la démission du chef Sloly, qu'il craignait d'être démis de ses fonctions de chef de l'événement s'il ne donnait pas suite aux mesures demandées par le chef Sloly.

Le 14 février, à 19 h 44, le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue ont discuté avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson et l'ont informée que le SPO planifiait de lancer une opération le 16 février. La cheffe adjointe par intérim Ferguson leur a dit qu'elle n'était pas au courant de cette opération planifiée par le surintendant Bernier et qu'ils étaient les premiers à l'en informer. Le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue lui ont dit que l'opération était mal avisée et qu'elle mobiliserait des ressources qui ne seraient pas disponibles pour mettre à exécution le plan du 13 février.

Le 15 février, à 7 h 30, le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue ont de nouveau discuté avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson. Les notes au registre du surintendant principal Pardy indiquent que [traduction] « tous doivent être sur la même longueur d'onde »¹⁵. Au cours de l'entrevue, le surintendant principal Pardy a expliqué que ses experts de l'UMOP travaillaient fort et étaient unis vers un but commun, avant d'apprendre que le commandement supérieur du SPO souhaitait prendre une autre direction.

¹⁵ OPP00001785 à la p. 3 du PDF.



Le 15 février, à 9 h 15, le surintendant principal Pardy a discuté avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson et le surintendant Bernier. Voici l'énoncé que l'on trouve dans les notes au registre du surintendant principal Pardy¹⁶ :

[traduction] Nous avons établi un plan et tout le monde était d'accord. Lorsque nous dérogeons à ce plan, c'est ce [sic]. Pourquoi maintenant – ça presse.

Il se rappelle avoir eu ces conversations avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson et le surintendant Pardy au sujet de la frustration de la Cellule quand le SPO a essayé de déroger au plan du 13 février qui avait été approuvé.

Le 15 février, à 10 h 01, le surintendant principal Pardy a indiqué aux membres de la Cellule [traduction] « [qu']il n'y a pas de commandement unifié »¹⁷. Au cours de l'entretien, le surintendant principal Pardy a expliqué que dans un commandement intégré ou unifié, les principaux décideurs sont sur la même longueur d'onde et se tiennent au courant les uns les autres. La progression vers un commandement intégré ou unifié a été freinée par la découverte par la Cellule que le SPO envisageait de suivre un autre plan que celui approuvé le 13 février que devaient mettre en œuvre conjointement le SPO et la Cellule.

Le 15 février, à 10 h 30, le surintendant principal Pardy a parlé au commissaire Carrique et à la sous-commissaire Rose DiMarco. Ses notes au registre concernant l'appel vont comme suit ¹⁸ :

[traduction] Nous ne faisons pas partie du commandement unifié.

Nous ne sommes pas un commandement unifié, nous sommes un conseiller.

Nous n'avons pas eu l'accès dont bénéficient les membres du SPO.

L'éléphant dans la pièce est tout ce que nous avons fait jusqu'à maintenant. Nous avons été bloqués par le chef du SPO. Je vous demande d'exercer votre influence pour qu'un véritable commandement unifié soit mis en place.

Le surintendant principal Pardy et les membres de la Cellule étaient très frustrés par le chef Sloly à l'époque. Il devait tout approuver, et tout ce qu'essayait d'accomplir la Cellule devait passer par lui. Par exemple, le 12 février, la Cellule devait rendre compte de la situation au chef Sloly, même si le surintendant Bernier avait alors déjà été nommé chef de l'événement. Le surintendant principal Pardy a indiqué, au cours de l'entrevue, que le chef Sloly essayait d'agir comme CIIG de facto, mais qu'il n'y parvenait pas vraiment, ou y parvenait, mais de manière inefficace. Il ne prenait aucune décision fondamentale après avoir été informé de la situation par les experts en la matière. Il prenait plutôt des décisions au sujet de ce qu'il souhaitait voir se produire sans consulter les bons experts.

¹⁶ *Id.* à la p. 9 du PDF.

¹⁷ *Id.* à la p. 23 du PDF.

¹⁸ *Id.* aux p. 26, 28 du PDF.



Il n'a jamais pris de décisions relevant d'un CIIG ni fait confiance à sa propre équipe pour orienter ces décisions.

Le surintendant principal Pardy savait que la PPO n'était pas le corps de police compétent et qu'elle n'avait pas le pouvoir d'entrer à Ottawa et de prendre le contrôle de la situation. Le commissaire Carrique ne lui a jamais dit qu'il souhaitait que la PPO prenne le contrôle de la situation à Ottawa.

Effet de la démission du chef Sloly

Le chef Sloly a démissionné le 15 février en avant-midi. Dès qu'il a remis sa démission, les dirigeants du SPO ont immédiatement appuyé le plan du 13 février. La mise en œuvre du plan du 13 février a progressé rapidement après la démission du chef Sloly. Toute l'ambiguïté entourant l'approbation du plan s'est évaporée. Sous la direction du chef Sloly, les discussions au SPO à savoir s'il fallait aller de l'avant avec le plan ont probablement retardé de quelques jours l'obtention de l'approbation finale du plan de la Cellule. Cela dit, le déploiement des ressources nécessaires exigeait aussi beaucoup de temps.

Le 16 février, la Cellule avait élaboré un plan opérationnel plus détaillé appuyé par des plans complémentaires. Ce plan s'intitulait « Integrated Phased Approach ». Le surintendant principal Pardy a indiqué que la pièce OPP00001852 était une version plus tardive du plan.

Au moment où le plan a été prêt à être mis en œuvre, les négociations de l'ELP n'étaient plus utiles, puisque les manifestants avaient commencé à s'enhardir. L'ELP faisait face à de la résistance, de la négativité et de l'agressivité. Le plan tenait compte de cette possibilité et pouvait être adapté. Lorsqu'il n'a plus été sécuritaire pour l'ELP de discuter avec les manifestants et que les négociations étaient vaines, la police a mobilisé les UMOP de partout au pays.

Comparaison de l'intégration à Ottawa et à Windsor

La collaboration et l'intégration entre le service de police local et la PPO se sont produites de manière beaucoup plus rapide et transparente à Windsor qu'à Ottawa. Le surintendant principal Pardy n'était pas responsable à Windsor, mais était au courant de l'aide apportée par la PPO à Windsor et était tenu informé de la situation. Il a décrit l'intégration entre la PPO et le Service de police de Windsor comme une équipe de partenaires.

Incidence des déclarations de situation d'urgence

Incidence de la déclaration de situation d'urgence provinciale

Le 11 février, le premier ministre de l'Ontario a déclaré la situation d'urgence à l'échelle de la province en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence (LPCGSU)*. Le 13 février, le surintendant principal Pardy s'est assuré que les pouvoirs conférés par la LPCGSU avaient été communiqués aux agents en service à



Ottawa, y compris les agents de première ligne. Il a décrit ces pouvoirs comme étant essentiels, en particulier celui de remorquer et de retenir les véhicules sans porter d'accusations.

Incidence de la déclaration de situation d'urgence fédérale

Le 14 février, le gouvernement fédéral a déclaré l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. La Cellule a beaucoup débattu au sujet des pouvoirs conférés par la *Loi*, et devait s'assurer que les agents de première ligne étaient au courant de leurs pouvoirs. La police a utilisé la *Loi* dans la plus grande mesure possible. Une équipe d'agents a examiné la capacité de geler les comptes.

À Ottawa, la police n'avait pas besoin de la *Loi sur les mesures d'urgence* pour remorquer les véhicules. Elle remorque des véhicules en tout temps. La *Loi* venait compléter la capacité de la police de remorquer rapidement des véhicules, ce qu'aurait fait la police de toute façon.

La police serait parvenue à mettre fin aux manifestations sans la *Loi sur les mesures d'urgence*. Elle aurait pu le faire dans les délais envisagés par la Cellule avant que le gouvernement fédéral déclare l'état d'urgence.

Obstacles et recommandations

Au cours de l'entrevue, le surintendant principal Pardy a fait observer que la police a rencontré de nombreux obstacles au cours de son intervention relative au Convoi de la liberté à Ottawa, et a formulé des recommandations pour en surmonter certains :

- 1) Mobilisation des ressources et logistique
 - La police a dû établir au moins trois points de rassemblement puisqu'un seul endroit ne pouvait réunir tous les agents. Cela dit, un seul lieu aurait favorisé l'intégration et la camaraderie.
 - Le SPO a dû sortir des véhicules qui avaient été mis hors service pour les fournir aux agents qui arrivaient à Ottawa.
- 2) Accréditation interprovinciale des services policiers
 - Il s'agissait d'un obstacle, mais la *Loi sur les mesures d'urgence* a aidé à le surmonter.
- 3) Communication
- 4) Degré d'intégration
 - Il est important d'intégrer d'autres corps dès qu'un événement dépasse la capacité d'un organisme à lui seul. Il pourrait être utile d'incorporer dans la loi le besoin d'intégration lorsqu'un organisme à lui seul est dépassé.
 - L'intégration permet aux experts en la matière de se concentrer sur le travail à exécuter.



5) Conditions météorologiques

6) Mieux-être des agents

- Le surintendant principal Pardy a observé que des agents avaient de la difficulté sur le plan physique ou psychologique. Il a procédé à de l'aiguillage et a demandé à ce que le psychologue de la PPO soit présent.

7) Fermeture du centre-ville

- La police a réussi à fermer le centre-ville grâce à la courte distance qui sépare l'autoroute 417 du centre-ville. Le SPO devrait toujours être en mesure de fermer le centre-ville.
- Le Service de police de Toronto a appris de la situation à Ottawa et a bloqué l'accès à Queen's Park lorsque des manifestants ont tenté de s'y rendre, et ainsi évité que des camions bloquent le centre-ville de Toronto.
- Le SPO devrait avoir un plan de renforcement central pour les situations où il doit limiter l'accès au centre-ville d'Ottawa, qu'il s'agisse de disposer des barrières, de placer des policiers près de leur voiture ou de recourir à des autobus. Le SPO doit être en mesure de se mobiliser rapidement pour mettre ce plan en œuvre.

8) Politique

- Le Convoi de la liberté était de nature hautement politique, tant à l'échelle locale que provinciale ou fédérale, et a polarisé le Canada. Le SPO subissait de la pression, y compris une pression politique, et se devait d'agir.